

S E A N C E D U 2 7 / 0 2 / 2 0 2 3

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil	Présents	Nombre de procuration
15	12	0

L'an deux mille vingt et trois, le vingt sept février, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des fêtes de Maleville, conformément à la délibération 20220705 portant détermination du lieu des séances du conseil Municipal, sous la présidence de Madame Fabienne SALESES, Maire.

Date de la convocation :
20/02/2023

Date de publication :
28 MARS 2023

Présents : Fabienne SALESES – Maire, Benoit GINESTE, Josiane GRES, Emmanuel TOURNEMIRE, Jean-Philippe BEDEL – Adjoints, Marguerite DIEUDE, Stéphanie GILHODES-LHERM Denis GUIRAUD, Véronique JALRAN, Anastasia KWIATKOWSKI, Marie-Elisabeth PONS, Samuel TOURNIER.

Absents excusés : Aurore FILHOL, Philippe GAUDON, Vincent POURCEL, Samuel TOURNIER (jusqu'au point n° 5).

Secrétaire de Séance : Josiane GRES.

Le compte rendu de la réunion du 30/01/2023 est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une décision a été prise dans le cadre des délégations de pouvoir notamment en matière de Droit de Préemption Urbain, pour laquelle le droit n'a pas été exercé ; il s'agit de la DIA 2023-DIA-02 DUARTE J./BALDO F.-PERRAUD G. : parc. K 1425 (surf. 810 m²) ;

Mme le Maire demande le rajout de deux points à l'ordre du jour qui sont acceptés à l'unanimité par le conseil.

1. Convention de mission avec Aveyron Ingénierie pour assainissement collectif
2. Ouverture de crédits d'investissement

Ordre du jour :

- | | |
|--|--|
| 1. Adressage : Approbation du plan de financement | 4. Biens sans maître |
| 2. Adressage : dénominations | 5. Convention de mission avec Aveyron Ingénierie pour assainissement collectif |
| 3. Voirie communale : Approbation du plan de financement | 6. Ouverture de crédits d'investissement |
| | Questions diverses. |

1. Adressage : Approbation du plan de financement

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	0	0

Madame le Maire indique à l'assemblée que la procédure d'adressage fait partie des projets éligibles à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) à hauteur de 30 à 50 % de la dépense HT et dans la limite d'un plafond de 10 000.00 €.

Considérant que la validation de l'adressage nécessitera la saisie des adresses sur la Base des Adresses Nationales dont le coût a été évalué à 2 000.00 €
et la mise en place de la signalétique correspondante,
dont le coût HT a été évalué à 19 585.00 €

Madame le Maire propose de solliciter auprès de l'Etat le montant plafond de DETR avec le plan de financement ci-dessous :

		Coût total HT	21 585.00 €
	Taux sollicité	Montant	
DETR	46.33 %	10 000.00 €	
Autofinancement	53.67%	11 585.00 €	

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- Accepte le plan de financement ci-dessus.
- Donne pouvoir à Mme le Maire pour accomplir toutes les démarches correspondantes au financement et à la mise en place de l'adressage.

2. Adressage : dénominations

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	0	0

Madame le Maire rappelle que les dénominations des voies ont été votées lors des séances du 30/08/2021 et du 24/10/2022 et qu'il conviendrait de rajouter deux chemins :

- Chemin de Belvezet en limite de Commune avec Brandonnet d'environ 710 m.
- Chemin du Château d'eau (de la route des crêtes jusqu'au réservoir) d'env. 330 m.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- De valider les dénominations ci-dessus.
- Donne pouvoir à Mme le Maire pour effectuer toutes les démarches afférentes à ce dossier.

3. Voirie communale : Approbation du plan de financement

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	0	0

Benoît GINESTE, Premier Adjoint présente à l'assemblée la liste des voies communales qui nécessitent des travaux de réfection de la chaussée.

Le montant HT de l'ensemble de ces voies s'élève à : 149 792.80 €
Travaux préparatoires 20 590.75 €
Travaux de voirie 129 202.05 €

Ces travaux sont éligibles à la DETR 2023 à hauteur de 25 à 30 % de la dépense HT.

Madame le Maire propose de solliciter auprès de l'Etat 30 % de DETR avec le plan de financement ci-dessous :

		Coût total HT	149 792.80 €
	Taux sollicité	Montant	
DETR	30 %	44 937.84 €	
Autofinancement	70 %	104 844.96 €	

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte le plan de financement ci-dessus,
- Donne pouvoir à Mme le Maire pour la passation de ce marché et de toutes les démarches afférentes.

Arrivée de Monsieur Samuel TOURNIER à 21H20.

5. Convention de mission avec Aveyron Ingénierie pour assainissement collectif

POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	0	0

Vu l'Art. R3232-1 du CGCT concernant l'assistance technique mise à disposition par les départements,

Mme le Maire rappelle au Conseil-Municipal la convention de mission confiée à Aveyron Ingénierie concernant la gestion de l'assainissement collectif du secteur Les Rives, qui est arrivée à échéance au 31/12/2022.

Suite au courrier de l'Agence concernant le renouvellement de cette convention de mission offerte par Aveyron Ingénierie dans le cadre de l'adhésion et après avoir donné lecture de la convention, elle propose de la renouveler.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'adhérer à Aveyron Ingénierie,
- accepte le renouvellement de la convention de mission avec Aveyron Ingénierie,
- donne pouvoir à Mme le Maire pour effectuer toutes les démarches correspondantes à cette mission.

6. Ouverture de crédits d'investissement

POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	0	0

Madame le Maire rappelle la délibération 2023-01-02 concernant l'ouverture de crédits d'investissement pour un montant de 77 000.00 €,

Considérant que les travaux de voirie sur le secteur « Les Rives » vont être entrepris dans le courant du mois de mars, il convient de faire une ouverture de crédits afin de pouvoir procéder au paiement des factures correspondantes avant le vote du budget.

Montant budgétisé en 2022 :

dépenses réelles d'investissement 2022 : 2 434 288,53 €

Remboursement d'emprunts : - 31 921.50 €

Dépenses imprévues : - 0.00 €

Montant à prendre en compte : 2 402 367.03 €

CHAPITRE	BUDGET 2022	RAR	Imputation budgétaire pour ouverture de crédits	CREDITS OUVERTS
21	240 289.00 €	116 946.96 €	2151/224-Réseaux de voirie	6 000.00 €
TOTAL	240 289.00 €	116 946.96 €		6 000.00 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 6 000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte l'ouverture des crédits ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

Divers :

- **06/03/2023 à 20H30** : Rencontre avec les Maires de Lanuéjols et Drulhe dans le cadre de l'utilisation du terrain de foot à la Mairie de Maleville.
- **10/03/2023 à 18H00** : Assemblée Générale de l'association « Les Amis de Maleville » à la salle des fêtes.
- **16/03/2023 à 17H30** : 2^{ème} séminaire sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal à la salle des fêtes de Sanvensa (inscription obligatoire).

4. Biens sans maître : cession de parcelles du domaine privé

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2241-1 ;

Vu la délibération 2021-09-01 en date du 1^{er} octobre 2021 portant sur l'acquisition de biens sans maître,

Vu la demande d'acquisition formulée par Mme Laetitia ARRU riveraine de la parcelle A 143 et de son accord pour l'attribution des parcelles A n° 143 et A n° 147 en date du 17/09/2021,

Vu la demande d'acquisition formulée par M. Jean-Louis BALCERAK riverain de la parcelle A 143, et de son accord pour l'attribution des parcelles A n° 143 et A n° 147 en date du 15/09/2021,

Considérant que ces parcelles sont issues du domaine privé de la Commune ;

Considérant que la cession de ces parcelles ne nuit pas à l'accès ou à la desserte des riverains et que les parcelles ne présentent plus d'intérêt pour la commune qui n'aura plus besoin d'assurer son entretien,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE

- Dans le cadre de l'incorporation de quatre parcelles dans le domaine privé de la commune, d'évaluer chaque parcelle comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Section	N°	Surface	Valeur
A	111	51 m ²	25.50 €
A	117	740 m ²	370.00 €
A	143	370 m ²	185.00 €
A	147	86 m ²	43.00 €
TOTAL		1247 m²	623.50 €

- D'approuver la cession des parcelles suivantes, pour les surfaces approximatives indiquées et qui seront déterminées par un géomètre-expert, aux propriétaires ci-dessous :

Acquéreur	Commune	Section	N°	Surface	Prix
M. J.Louis BALCERAK	MALEVILLE	A	143	Env. 240 m ² (partie B du plan)	500 € (forfait)
Mme Laetitia ARRU	MALEVILLE	A	143	Env. 130 m ² (partie A du plan)	500 (forfait)
		A	147	86.00 m ²	

PRECISE

- qu'un acte en la forme administrative sera établi conformément à l'article L 1311-13 CGCT avec l'assistance d'Aveyron ingénierie,
- que tous les frais engagés par la commune pour l'établissement de cet acte seront à la charge de l'acquéreur, notamment les frais de géomètre, de rédaction d'acte et de publication auprès du Service de la Publicité Foncière.

AUTORISE

- Le 1^{er} Adjoint à signer l'acte correspondant en tant que représentant de la commune étant précisé que Madame Le Maire recevra et authentifiera l'acte,
- Mme Le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

- **Distributeur de pain** : Le gérant de la Boulangerie des 4 clochers propose à la Commune d'installer un distributeur de pains qu'il alimenterait tous les jours avec possibilité d'achat ou de location pendant 5 ans du matériel. Le coût d'achat HT est de : 17 500.00 €
La location mensuelle est de : 350.00 €

Urbanisme : Un Permis de construire a été accordé aux Rives sur la parcelle K n°961 qui est desservie par une servitude grévante la parcelle voisine K 590 contestée par son propriétaire compte tenu du changement d'usage de la parcelle desservie.

Une rencontre sur le terrain a eu lieu avec la propriétaire de la K 590 afin d'envisager une régularisation par le biais d'un échange. Malgré cette rencontre, la propriétaire de la K 590 a adressé un courrier de recours à la Mairie auquel il a été répondu que le recours devait être fait auprès du Tribunal Administratif.

Compte tenu de l'existence d'une servitude de passage ne pouvant être remise en cause par les parties, le conseil municipal se donne un temps de réflexion.

Ecole : Fabienne SALESES remercie les membres du Conseil pour leur participation au déménagement du 18/02/2023. Des travaux de finition sont en cours :

Lundi 27/02 : Livraison du mobilier et matériel de cuisine (reste le four à brancher et la friteuse à déplacer par Molénat, responsable des installations de gaz)
Mardi 28/02 : Essais de chauffage par l'Entreprise MOLENAT
Aménagement du parking par l'Entreprise CAMMISAR
Merc. 01/03 Réunion de chantier avec signature des PV de réception des travaux
Jeudi 03/03 Ménage par Rouergue Nettoyage
Lundi 06/03 Rentrée scolaire des élèves – présence de 3 élus pour l'accueil des parents et des enfants.

L'adresse normalisée sera 66, chemin du Foirail. Il est proposé de se retrouver samedi 4/03 à 14H00.

La séance a été levée à 23H20.

Liste des délibérations adoptées :

Número	Objet
01	Adressage : Approbation du plan de financement
02	Adressage : dénominations
03	Voirie communale : Approbation du plan de financement
04	Biens sans maître
05	Convention de mission avec Aveyron Ingénierie pour assainissement collectif
06	Ouverture de crédits d'investissement

Le secrétaire de séance,
Josiane GRES

Le Maire,
Fabienne SALESES



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télerecours accessible par le lien : <http://telerecours.fr>

